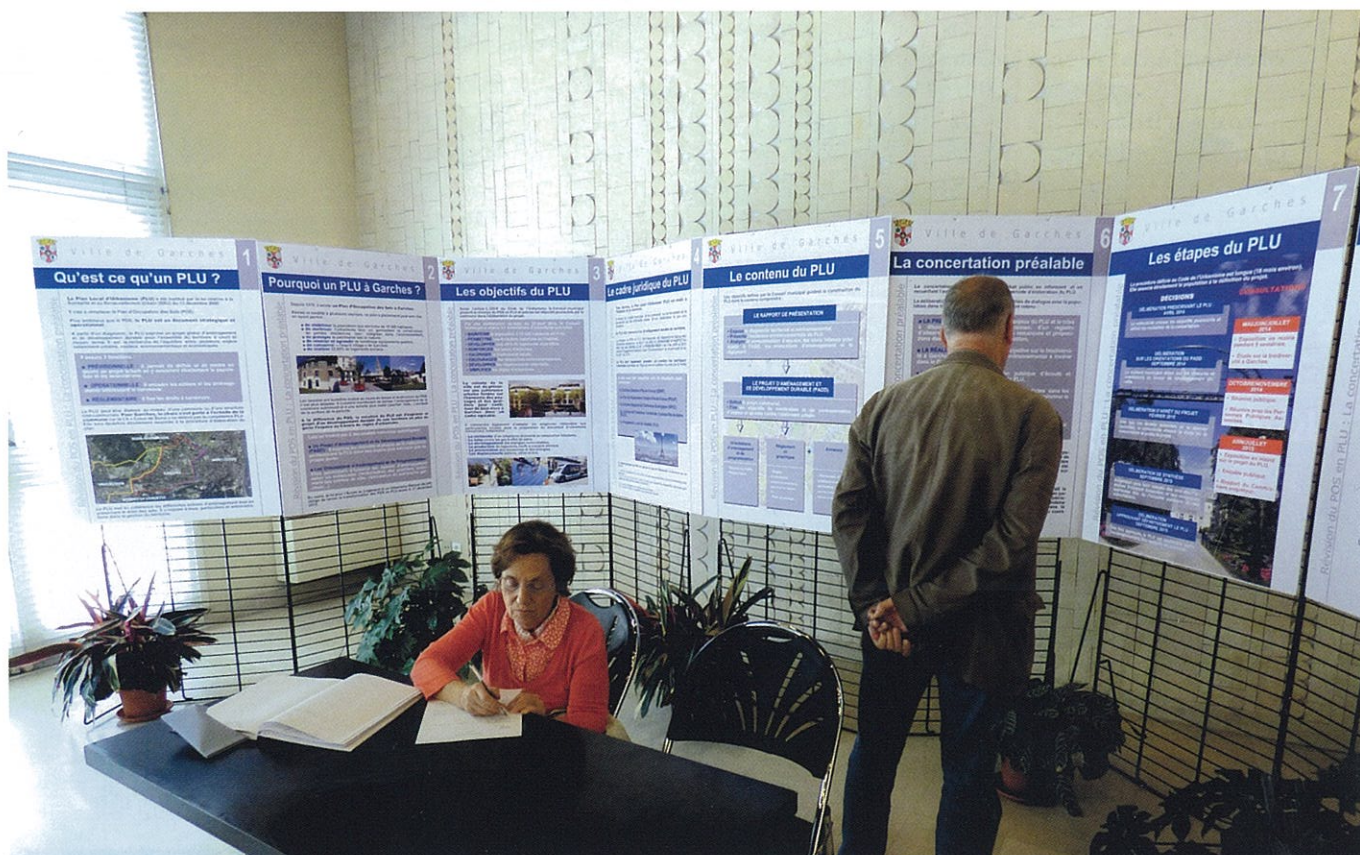


Urbanisme : une concertation participative avec tous



Par une délibération en date du 28 avril 2014, le Conseil municipal a lancé la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU). La concertation avec la population reste prioritaire tout au long de la définition du projet. Détails.

Si les grands enjeux d'urbanisme ont été fixés en stabilisant Garches à 18 500 habitants environ, il convient de connaître les propositions de la population sur le devenir de la Commune afin de préciser les orientations d'aménagement, puis les actions à prévoir dans le PLU.

L'exposition, qui s'est tenue en mairie pendant cinq semaines du 12 mai au 17 juin, a permis au public de s'informer, d'une part sur la procédure d'élaboration d'un PLU et d'autre part, sur les enjeux en matière d'habitat, de protection de l'environnement, de transport et d'activités. 33 personnes ont porté des observations dans le registre mis à leur disposition pendant cette consultation. L'essentiel des remarques a concerné la préservation de

la commune et le développement des espaces verts. Des demandes ont été faites pour faciliter le logement des jeunes afin de leur permettre de rester vivre à Garches. Certains ont regretté toutefois le caractère général de la présentation qui n'abordait pas encore les futurs projets et règles d'urbanisme, qui feront l'objet d'une deuxième exposition.

Au vu de ces remarques, le Groupe de Travail en charge du PLU s'est réuni pour élaborer un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui constitue l'architecture du PLU. Si le PADD ne fixe aucune contrainte dans la réalisation des projets exposés, il constitue un outil essentiel de prospective territoriale en matière de développement durable.